

## **Feuille d'Avis du district de Courtelary**

**Edition du 22 février 2019**

### **Déneigement de la gare**

La convention de 1980 qui liait la commune au déneigement de la gare ayant été dénoncée, force est de constater que le travail, confié dès cet hiver à « une entreprise spécialement formée pour le déneigement des abords des voies » n'a pas été fait correctement durant les derniers jours de neige. Le Conseil municipal a adressé un courrier aux CFF afin de dénoncer ce fait et pour demander une amélioration de la situation.

### **Délégations**

M. Dave von Kaenel a participé, le mercredi 20 février dernier à Courtelary, à une séance d'information concernant la planification d'urgence en relation avec les dangers naturels organisée par l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne. M. Sartori représentera la commune lors de l'assemblée générale de la Société coopérative pour le ravitaillement en eau du Sergent, le vendredi 22 février 2019 à Mont-Crosin. M. Chatelain sera le délégué communal à l'assemblée générale de l'Université populaire Jurassienne, section d'Erguël Tramelan, le lundi 25 février 2019 à Corgémont. M. Chatelain représentera la commune, le mardi 5 mars prochain à l'inauguration des nouveaux locaux de Pro Senectute Arc Jurassien situés à Tavannes ainsi que le 14 mars prochain à Saint-Imier, à l'occasion de l'assemblée générale du Syndicat BSJB pour la culture.

### **Passeport vacances**

Le Conseil municipal soutiendra, à raison de 10 francs par enfant de Villeret qui y participe, l'édition 2019 du Passeport vacances.

### **Vêtements usagers**

En 2018 ce sont 3'405 kg de vêtements usagers qui ont été récoltés sur la commune.

### **Qualité de l'eau**

Le rapport d'analyse, réalisé par RuferLab, suite à notre prélèvement du 1<sup>e</sup> février 2019 à la Rue du Brue 5 a donné les résultats suivants : Température mesurée in-situ : 7.1°C ; Escherichia coli / germe(s)/100ml : 0 ; Entérocoques / germe(s)/100ml : 0 ; Germes aérobies / germe(s)/ml : 4. Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml.

### **Permis de construire accordé**

Un permis de construire a été accordé selon l'article 27 DPC. Maître d'ouvrage et auteur du projet : Promosystems AG, Bielstrasse 32, 3250 Lyss ; Propriétaire foncier : M. Kämpf Christophe, Rue Principale 18, 2613 Villeret ; Projet : installation d'une remorque publicitaire temporaire (Journal du Jura / dates : du 4 au 17 mars 2019) ; Dimensions : selon plans déposés ; Emplacement : sur parcelle n° 297 de Villeret, située au lieu-dit Rue Principale 63.

Le Conseil municipal

Villeret, le 19 février 2019